



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement MRC-963 modifiant le schéma  
d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond  
numéro MRC-773-1, relatif aux usages devant être autorisés sur l'ensemble  
de l'affectation Gestion des matières résiduelles de Drummondville**

Je, Anny Boisjoli  
soussigné(e), greffière - trésorière (Titre) de la  
municipalité de Saint Guillaume certifie sous mon  
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

**Dans le cas des municipalités régies par le Code:**

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la  
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 22<sup>e</sup> jour  
du mois de janvier 2025, à 8 h 00.

ou

**Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:**

en affichant une copie certifiée de celui-ci sur le site internet le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_,  
conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du règlement applicable.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois de  
janvier 2025.

Anny Boisjoli  
Signature

Titre